

Canada. Je dis tout de suite, comme je l'ai dit alors, que les principes du régime d'assistance publique du Canada m'ont paru bons, mais encore une fois nous obtenons ces choses selon le programme libéral, ce qui semble prendre encore beaucoup plus de temps.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait bon nombre de discours d'un bout à l'autre du pays, depuis quelques mois. L'honorable représentante est allée à l'extrémité est du Canada et se trouve actuellement à l'extrémité ouest. Dans certains de ses discours, elle a parlé du régime d'assistance publique du Canada et signalé qu'il permettra à certains titulaires de pensions de sécurité de la vieillesse qui ne touchent que \$75 par mois aux termes de cette loi d'obtenir un supplément. La raison de ce supplément, c'est que le régime d'assistance publique du Canada, sauf erreur, fera entrer dans ces mesures législatives le concept de l'évaluation des besoins plutôt que le concept de l'évaluation des ressources, ce qui est bon. Tout dépendra sans doute des modalités d'application. Les deux formules peuvent être appliquées de telle façon qu'en dépit de la différence de désignation, les résultats se rejoignent. Toutefois, je crois que le gouvernement est de bonne foi, et entend renoncer à l'évaluation des ressources pour recourir plutôt à l'évaluation des besoins.

Mais il est injuste envers les personnes vieillissantes que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social proclame partout ce qu'on fera, alors qu'on ne peut inscrire le projet de loi en cause au *Feuilleton*. Certains vis-à-vis trouveront peut-être que je suis peu raisonnable d'insister sur ce point, car on m'a seriné qu'on traiterait de la question lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Mais, depuis que je siége à la Chambre des communes, on promet constamment que tel ou tel sujet serait discuté lors de conférences fédérales-provinciales. Après toute l'ostentation dont on a entouré le régime d'assistance du Canada, qui fera l'objet d'un excellent projet de loi, je pense, il est regrettable que celui-ci ne figure pas encore au *Feuilleton*. J'espère qu'il le sera lorsque la Chambre se réunira de nouveau, sauf erreur, en septembre.

Un autre projet qu'on a laissé en blanc, c'est l'assurance-frais médicaux. Là encore, on nous dira qu'on en discutera à la conférence fédérale-provinciale. Ma foi, on en a discuté lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945 et les gouvernements provinciaux d'alors en avaient été saisis par le truchement des propositions formulées au

Livre vert. Ce projet a fait l'objet de multiples promesses. Dans l'intervalle, on nous a présenté d'autres documents, y compris le rapport Hall qui renferme d'excellentes recommandations. Dans l'intervalle, certaines provinces ont adopté des projets de lois dans ce domaine qui nuiront peut-être à l'adoption du genre de projet de loi d'assistance-frais médicaux dont nous avons besoin à l'échelon fédéral. Je regrette que, jusqu'ici, on se soit borné à parler; rien n'est encore inscrit au *Feuilleton*. J'espère sincèrement qu'à notre retour, pour la fin de la session, l'assurance-frais médicaux sera inscrite au *Feuilleton* et sera réalisée cette année.

J'ai été heureux, tout à l'heure, d'entendre le député de Fraser-Valley traiter de nouveau du sort des anciens fonctionnaires retraités. Je félicite les membres de tous les partis qui ont abordé cette question depuis le début de la session. Ce n'est pas seulement sur le triste sort des anciens employés dont la pension est faible, peut-être parce qu'ils n'ont pas travaillé très longtemps, que nous devons nous apitoyer, car, à mon avis, même ceux qui ont servi de longues années et qui ont pris leur retraite, il y a quelques années, touchent des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie ou le niveau de vie.

En 1959, le Parlement a reconnu qu'en principe, les pensions des fonctionnaires retraités doivent être augmentées et le Parlement actuel, dans le régime de pensions du Canada, a reconnu comme principe que le montant de la pension d'un retraité devrait augmenter parallèlement aux prix et au niveau de vie, pour permettre aux pensionnés de faire face à l'augmentation des prix et de jouir du niveau de vie plus élevé. On a maintes fois soulevé le cas des fonctionnaires retraités. Le gouvernement a reçu des mémoires de ces gens, leur a donné l'impression qu'on tiendrait compte de leurs instances, mais, par la suite, il leur a opposé un refus catégorique, comme ce fut le cas depuis quelques mois.

Voilà un problème auquel le Parlement devrait s'attaquer. Il ne suffit pas de dire que ces gens doivent attendre qu'on ait adopté une mesure législative s'appliquant à toutes les personnes âgées. Le gouvernement est responsable de tous les Canadiens en tant que citoyens, mais il a une responsabilité particulière comme employeur. A mon avis, il n'est pas bon employeur s'il fait la sourde oreille aux besoins de nos fonctionnaires retraités. Je regrette qu'au cours de la session précédente et de la session actuelle de 53 jours de séance jusqu'ici nous n'ayons rien fait à cet égard.